



Prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail

fiche d'info

«Le Parlement européen... recommande vivement à la Commission, à la Fondation de Dublin et à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail d'entreprendre des études approfondies sur le harcèlement»

Résolution du Parlement européen, 20 septembre 2001



QUEL est l'objet de ce projet?

Le phénomène de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail, qui ne cesse de s'aggraver, fait l'objet d'une préoccupation croissante dans toute l'Union européenne. Les enquêtes sur les conditions de travail menées par la Fondation indiquent que la violence et le harcèlement sur le lieu de travail ont tendance à augmenter. L'année dernière, près de 10 % de la population active de l'Union européenne déclare avoir été victime de harcèlement et environ 10 % de celle-ci dit être consciente de l'existence de violences physiques sur son lieu de travail. Ce projet a pour but d'examiner les questions et implications liées à ce phénomène et d'évaluer la situation quant à la violence et au harcèlement dans les différents États membres.

POURQUOI cette recherche?

Le 20 septembre 2001, le Parlement européen a adopté une résolution sur le harcèlement sur le lieu de travail, soulignant la nécessité de poursuivre les études sur ce phénomène croissant et proposant des mesures efficaces de lutte contre ce problème dans toute l'Union européenne. La diversité des définitions du harcèlement sur le lieu du travail ainsi que les facteurs culturels qui entourent cette question sont complexes et toute tentative réelle en vue de traiter ce problème doit en tenir compte. Les résultats de cette recherche visent à stimuler un débat plus global sur ce sujet à un niveau européen.

QUELS sont les résultats?

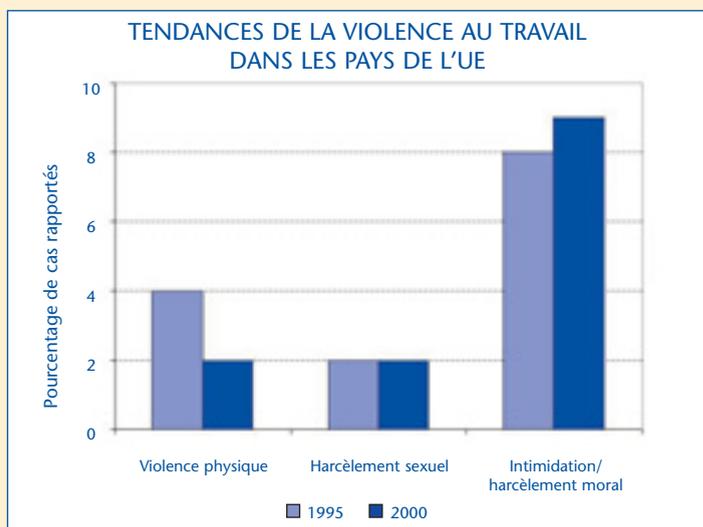
Le rapport de recherche de la Fondation, *Prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail*, publié en février 2003, met en lumière une série de résultats concernant l'extension, la portée et les implications de ce phénomène. Ces résultats soulignent plus particulièrement l'augmentation tendancielle générale du harcèlement fondé sur la race, le sexe, l'âge et l'orientation sexuelle. Ils mettent également à jour la vulnérabilité des femmes sur le lieu de travail, ainsi que les coûts que ce phénomène entraîne tant pour les employeurs qu'au niveau de la productivité.

Tendance à l'augmentation

- Près d'un travailleur sur dix déclare avoir fait l'objet d'intimidations sur le lieu de travail.
- Plus de 7% des travailleurs de l'UE sont conscients de l'existence de violences physiques sur leur lieu de travail, tandis que 2% déclarent avoir été victimes de violences physiques au travail.
- Il est de plus en plus admis que le harcèlement sexuel et racial sont des formes de violence à part entière.
- Le harcèlement sur le lieu de travail fondé sur l'orientation sexuelle reste généralement tabou dans la plupart des pays européens.
- Le harcèlement racial sur le lieu de travail s'avère un problème important.

Les femmes au travail

- Les femmes sont plus vulnérables à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail que les hommes.
- Les femmes sont souvent concentrées dans des secteurs «à haut risque» tels que l'éducation, la santé, l'hôtellerie et les services publics sociaux.
- Les infractions contre l'intégrité sexuelle au travail, en particulier à l'encontre des femmes, sont monnaie courante dans tous les pays européens, même si, souvent, elles ne sont pas rapportées.



Influences sur le coût et la productivité

- Les travailleurs peuvent voir leur productivité se réduire de 2% environ, uniquement en raison de violences psychologiques.
- De plus en plus d'éléments tendent à prouver que le harcèlement au travail a une influence négative tant sur le plan financier que sur celui de la productivité: taux d'absentéisme plus élevés, maladies et retraites précoces, rotation importante du personnel et augmentation des primes d'assurance.
- Les estimations des coûts démontrent que la diminution de la violence sur le lieu de travail engendre des gains financiers considérables.
- Il est prouvé que les violences physiques et psychologiques ont des conséquences graves sur la santé et le bien-être.
- Leur impact sur les tiers est de plus en plus apparent: elles sont la cause d'abandons d'emploi et ont une influence négative sur les relations avec la famille et les amis.

La **diversité:**
une
opportunité
pour l'Europe

Thème de la Fondation
pour l'année 2003

La législation en question

- La Belgique, la Finlande, la France, les Pays-Bas et la Suède ont introduit une nouvelle législation spécifique pour lutter contre ce phénomène.
- Des pays tels que l'Irlande, l'Allemagne et le Royaume-Uni continuent à utiliser la législation pénale et civile existante.
- Le Danemark et le Luxembourg ont opté pour des mesures non législatives telles que des codes de bonnes pratiques, des règlements et des conventions collectives.
- Ce n'est que récemment que ce problème a fait l'objet d'une réelle attention en Italie et en Espagne.
- De nouvelles directives européennes concernant des domaines connexes ont été récemment introduites.

QUE faire, à présent?

La première phase d'études et de recherches de ce projet s'est terminée par la publication, au début de 2003, du rapport sur la prévention de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail.

- Ses résultats feront ultérieurement l'objet d'un débat et d'un examen au niveau de l'UE, lors d'une conférence internationale en projet.
- Des recherches complémentaires axées sur des secteurs, des emplois et des types de violence au travail spécifiques sont nécessaires à l'élaboration de politiques et à la prise d'initiatives législatives tant au niveau européen qu'aux niveaux nationaux.
- Des lignes directrices, des manuels de formation et du matériel d'information supplémentaires sont indispensables pour favoriser une compréhension commune de ces sujets entre les États membres de l'UE.
- Il est nécessaire d'entreprendre d'urgence des recherches et d'autres initiatives dans ce domaine dans les pays candidats.

Texte intégral:

<http://www.eurofound.eu.int/publications/EF02109.htm> (rapport)

Informations complémentaires:

John Hurley joh@eurofound.eu.int.

Travaux de la Fondation sur des questions connexes:

<http://www.eurofound.eu.int/working/harass.htm>

Violence at work in the European Union: Recent findings

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/violence/eusurvey/eusurvey.htm>

La prévention du racisme sur le lieu de travail: un rapport de 16 pays européens

<http://www.eurofound.eu.int/publications/EF9623.htm> (rapport)

<http://www.eurofound.eu.int/publications/EF9624.htm> (résumé à télécharger gratuitement)

Manuel européen de bonnes pratiques pour la prévention du racisme sur le lieu de travail

<http://www.eurofound.eu.int/publications/files/EF9751FR.pdf> (résumé)